



Commune de Rochefort

Procès-verbal de la séance du Conseil général du mardi 25 juin 2024, 20h00

Présidence : Nicolas Régis (GER)

Le Président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, aux conseillères et conseillers généraux, à l'administrateur, au public ainsi qu'à la presse.

Le Président signale que la séance est enregistrée selon l'Art. 3.14.4 du Règlement général de Commune (RgC) pour faciliter au secrétaire la rédaction du procès-verbal. Il informe que l'enregistrement sera supprimé au plus tard six mois après l'approbation du procès-verbal.

Il demande si quelqu'un s'oppose à cet enregistrement. Personne ne se manifeste.

1. Appel

22 membres sont présents :

PLR	Les Vert-e-s	GER
Aeberhard Cyril	Desaules Marc	Fahrni Maxime
Berton Cyril	Lazeyras Christiane	Fahrni Nathalie
Bottge Francis	Grétilat Marc-Alexis	Jeannin François
Burri Philippe	Naguel Jean-Luc	Régis Nicolas (Président)
Di Giusto Gabriel	Palivoda Vincent	
Frasse Prisca	Rilliot Joël (Scrutateur)	
Küffer Pascal	Cheri Véronique	
Loda Mary-Pierre		
Nussbaum Jaques-Roland (Scrutateur)		
Renaud Ludovic		
Reber Christian (Secrétaire)		

Est excusée : Jeanne Loda (Les Vert-e-s)

Les cinq Conseillers communaux sont présents : Bavaud Christine (Les Vert-e-s), Beutler François (GER), Gougler Thierry (PLR), Lazeyras Antoine (Les Vert-e-s), Perrin Tony (PLR).

L'Administrateur, Nicolas Merz, est également présent.

Tony Perrin (CC) nous informe que le Conseil communal a décidé de retirer le point No 6 de l'ordre du jour proposé, intitulé : « Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit budgétaire de CHF 71'000.00 relative à la création d'un layon forestier dans le secteur du Creux-Biondet ». En effet, une communication du Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) reçue en fin de semaine passée nous indique que ledit service souhaite que le projet prenne une autre orientation. Dans un souci de cohérence, l'exécutif a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour et de représenter un nouveau projet à l'occasion d'une future séance du législatif.

Nicolas Régis (président) prend note du retrait de ce point de l'ordre du jour. Le nouvel ordre du jour, qui est accepté tacitement par l'assemblée, est dès lors le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 février 2024
3. Adoption du Plan d'aménagement local (PAL)
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'abrogation de la zone réservée adoptée par le législatif rochefortois le 7 mars 2019
5. Comptes 2023 et rapport de gestion
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la constitution d'une réserve d'entretien des immobilisations du patrimoine financier
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une modification du Règlement général de Commune (RgC) inhérente à l'introduction des instruments démocratiques de la résolution et de la recommandation
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion des Vert-e-s de Rochefort intitulée « Des mesures concrètes pour le climat »
9. Communications du Conseil communal
10. Questions et interpellations
11. Divers

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 février 2024

C.Aeberhard (PLR) Le groupe PLR nous informe qu'il accepte ledit procès-verbal avec remerciements à son auteur.

M. Fahrni (GER) Le groupe du GER remercie l'auteur du procès-verbal et accepte celui-ci.

V. Palivoda (Les Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s accepte ce procès-verbal et remercie les personnes ayant contribué à sa rédaction.

Le procès-verbal proposé est accepté à l'unanimité (21 voix pour) avec remerciements à son auteur.

3. Adoption du Plan d'aménagement local (PAL)

Président Précise que si l'ordre du jour prévoit un seul point à l'ordre du jour, le législatif devra se prononcer sur cinq objets distincts, à savoir : le Règlement communal d'affectation des zones (RCAZ), le Plan communal d'affectation des zones (PCAZ) – Zone à bâtir, le Plan communal d'affectation des zones (PCAZ) – Ensemble du territoire, le Plan communal d'affectation des zones (PCAZ) – Dangers naturels et le Programme d'équipement.

A. Lazeyras (CC) Le Conseil communal tenait à faire une communication suite au rapport de la Commission de révision du Plan d'aménagement local (ComPAL) reçu ce jour. Le Conseil communal reconnaît un petit problème de calendrier. Les délais très serrés qui ont prévalu l'ont contraint à agir dans l'urgence, en particulier au niveau de l'introduction dans le règlement de l'indice de masse (IM), de l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) et d'une notion de hauteur maximale pour les bâtiments présentant des toitures plates. La Commission de révision du Plan d'aménagement local (ComPAL) n'a malheureusement pas pu être consultée sur ces questions, ce que l'exécutif regrette.

M.-A. Grétilat (Les Vert-e-s) S'exprime en sa qualité de président de la ComPAL, il précise que le rapport visait à laisser un jalon expliquant les contraintes techniques du dossier et la forte pression mise par le Canton. Il eut été agréable de pouvoir finaliser cet outil plus sereinement. Les mesures introduites par le Conseil communal ne sont pas contestées dans la mesure où elles s'inscrivent dans la volonté de limiter la surdensification. Tout au plus la commission émettra une petite réserve quant au fait que l'IBUS ait été privilégié à l'indice de masse dans certaines zones, ce dernier ayant la vertu de limiter les volumes, a contrario de l'IBUS.



- Ph. Burri (PLR) Le PLR acceptera le Plan d'aménagement local (PAL), ce sans réserve. Il remercie tous les acteurs ayant œuvré à la réalisation de ce PAL. A l'avenir, il conviendra d'être attentifs à certains éléments tels que l'établissement d'un cahier des charges précis avant l'entame du projet, une collaboration accrue entre l'exécutif et la commission de révision du PAL. Le choix d'un mandataire neuchâtelois devrait être privilégié. Enfin, une attention toute particulière devra être portée à la planification.
- F. Jeannin (GER) Le GER soutiendra et adoptera le Plan d'aménagement local (PAL). Il remercie les personnes qui se sont engagées dans ce projet difficile, de par sa complexité technique et du fait des délais qui ont prévalu.
- M.-A. Grétilat (Les Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s soutiendra également l'adoption du Plan d'aménagement local (PAL). Aux améliorations évoquées ci-avant par Philippe Burri, les Vert-e-s ajouteront qu'il serait judicieux lors de la prochaine révision des PAL de commencer par les grandes communes. Cela permettrait notamment aux petites communes de pouvoir s'inspirer des bonnes pratiques des plus grandes entités.
- A. Lazeyras (CC) Précise que ce sont les communes concernées par le déclassement qui ont dû engager la révision de leur PAL en priorité. Il serait prétentieux de prétendre que le dossier qui est soumis ce soir au législatif correspond à un outil parfait. Néanmoins, il semble que celui-ci réponde globalement aux objectifs fixés par les Autorités.
- Président Passe au vote formel des différents éléments constituant le dossier, à savoir :
- Règlement communal d'affectation des zones (RCAZ). Celui-ci est accepté par 20 voix (une abstention) ;
 - Plan communal d'affectation des zones (PCAZ) – Zone à bâtir. Celui-ci est accepté par 21 voix (unanimité) ;
 - Plan communal d'affectation des zones (PCAZ) – Ensemble du territoire. Celui-ci est accepté par 21 voix (unanimité) ;
 - Plan communal d'affectation des zones (PCAZ) – Dangers naturels. Celui-ci est accepté par 21 voix (unanimité) ;
 - Programme d'équipement. Celui-ci est accepté par 21 voix (unanimité).
- C. Bavaud (CC) Remercie le Conseil général pour la confiance exprimée par les votes de ce soir. Comme évoqué précédemment, le dossier de très longue haleine a été mené dans des conditions particulières (pandémie, directives cantonales, planification, changement d'interlocuteurs au niveau du Canton, volume du dossier, etc.).

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'abrogation de la zone réservée adoptée par le législatif rochefortois le 7 mars 2019

- Président Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et demande au Conseil communal si celui-ci tient à s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.
- M.-A. Grétilat (Les Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s approuve l'abrogation de la zone réserve tout en relevant que cette opération est purement formelle du fait de l'acceptation du Plan d'aménagement local (PAL).
- C. Reber ((PLR) Le groupe PLR acceptera cette abrogation. Il souhaite toutefois savoir si les propriétaires dont les oppositions sont pendantes doivent à présent se manifester ou entreprendre une quelconque démarche.
- A.Lazeyras (CC) Lui répond par la négative dans la mesure où cette zone réservée est abrogée. De plus, elle a préalablement fait l'objet d'une sanction partielle sans intégrer les parcelles des propriétaires qui avaient jadis fait opposition.

N. Fahrni (GER)	Le groupe du GER acceptera l'arrêté abrogeant la zone réservée adoptée par le législatif le 7 mars 2019.
Président	Passe à la lecture de l'arrêté qui est accepté par 21 voix (unanimité).

5. Comptes 2023 et rapport de gestion

Président	Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et demande au Conseil communal si celui-ci tient à s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Selon l'usage qui prévaut, il passe en revue la brochure des comptes 2023.
Ph. Burri (PLR)	S'interroge concernant un préfinancement figurant au bilan de la Commune. Est-il juste que le préfinancement de la toiture solaire photovoltaïque soit toujours indiqué dans le bilan communal ?
T. Perrin (CC)	Les préfinancements réalisés constituent des fonds destinés à neutraliser tout ou partie des charges d'amortissement générées par les investissements auxquels ils sont liés. Ainsi, il ne s'agit pas d'une recette d'investissements. Il est donc normal que ces préfinancements continuent d'être présentés au bilan de la Commune.
M.-P. Loda (PLR)	Demande des éclaircissements concernant les immeubles du patrimoine administratif (PA), plus particulièrement au niveau des comptes de charges (chauffage, à l'électricité et à l'eau). Pour quelles raisons l'intégralité des charges des bâtiments du PA ne font-elles pas l'objet de rubriques distinctes, par bâtiment, par exemple pour l'ancien bureau communal de Brot-Dessous ?
F. Beutler (CC)	Les comptes présentent le patrimoine administratif dans sa globalité. Chaque bâtiment fait toutefois l'objet de comptages particuliers et le Conseil communal est attentif aux consommations de chaque bâtiment.
T. Perrin (CC)	Il convient de distinguer le patrimoine administratif (PA) et le patrimoine financier (PF). A futur, un bâtiment comme l'ancien bureau communal de Brot-Dessous (PA) pourrait changer de catégorie, par exemple s'il devait à futur être vendu.
P. Küffer (PLR)	En sa qualité de président de la Commission financière (CFin), il salue l'excellent résultat financier qui conclut cette législature 2020-2024. Il remercie toutes les personnes ayant œuvré à ce résultat. Il adresse également sa reconnaissance à ses collègues de la Commission financière (CFin) et en particulier au secrétaire de celle-ci.
P. Küffer (PLR)	Le groupe PLR remercie tous les acteurs qui ont contribué à la réalisation de ces comptes 2023 et au résultat de ceux-ci. Il salue au passage le dernier bouclage auquel Tony Perrin, qui quittera ses fonctions au sein de l'exécutif dans quelques jours, a pris part en qualité de conseiller communal en charge des finances.
J. Rilliot (Les Vert-e-s)	Le groupe des Vert-e-s acceptera les comptes 2023 présentés en émettant un seul petit bémol – non imputable au Conseil communal –, à savoir la remise quelque peu tardive du rapport de révision.
M. Fahrni (GER)	Le GER remercie le Conseil communal, les membres de la Commission financière (CFin) pour ces comptes 2023 bénéficiaires. Il salue au passage les citoyen-nés qui s'acquittent de leur dû.
T. Perrin (CC)	Remercie les membres du Conseil général pour l'accueil de ses comptes 2023. Il salue les 16 derniers exercices qui se sont conclus par autant de bénéfices. A titre personnel, après 14 années passées à la direction du dicastère des finances, il se réjouit de ces résultats qui ont été obtenus – il faut le dire – dans un contexte globalement favorable pour notre Commune.

Président Passe à la lecture de l'arrêté d'approbation des comptes 2023 qui est accepté par 21 voix (unanimité).

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la constitution d'une réserve d'entretien des immobilisations du patrimoine financier

Président Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et demande au Conseil communal si celui-ci tient à s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

P. Küffer (PLR) Le groupe PLR acceptera ce nouveau règlement. Il relève au passage qu'une nouvelle commission (patrimoine bâti) verra le jour prochainement. Elle aura pour mandat de traiter les problématiques en lien avec les bâtiments, dont le patrimoine financier fait partie.

N. Fahrni (GER) Le groupe du GER acceptera la proposition du Conseil communal.

M. Desales
(Les Vert-e-s) Les Vert-e-s accepteront ce règlement tout en émettant une petite réserve inhérente à un refus par le Canton d'un outil similaire.

Président Passe à la lecture du règlement proposé qui est accepté par 21 voix (unanimité).

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une modification du Règlement général de Commune (RgC) inhérente à l'introduction des instruments démocratiques de la résolution et de la recommandation

Président Ouvre la discussion.

J.-L. Naguel
(Les Vert-e-s) S'il ne souhaite pas refaire l'historique de ce dossier, il tient à préciser que la recommandation et la résolution constituent des outils modernes qui existent déjà dans plusieurs autres communes. Elles répondent selon lui au besoin du Conseil général. Il précise que la résolution ni la recommandation ne sont assimilables à une motion (demande d'étude d'une question déterminée). La recommandation est aussi utile. Elle s'adresse au Conseil communal et vise à communiquer à l'exécutif la position du Conseil général dans un domaine relevant de sa compétence (par exemple : déchets, éclairage public, etc.). Au vu de ce qui précède, il invite le Conseil général à introduire ces outils dans son Règlement général de Commune (RgC).

F.Böttge (PLR) Le PLR estime que l'acceptation de ces outils ne simplifierait pas la tâche du législatif. Il estime que le climat qui prévaut est cordial et qu'il permet des échanges constructifs et souvent consensuels. De plus, le PLR relève que le Conseil communal a toujours été à l'écoute du législatif. Au vu de ce qui précède, le PLR refusera l'arrêté proposé.

F. Jeannin (GER) Si lors de la séance de groupe, certains membres se sont déclarés favorables à l'outil de la résolution, les élu-e-s du GER au Conseil général renoncent à l'introduction de celle-ci, ce au même titre que de l'instrument de la recommandation.

Président Passe au vote de l'arrêté qui est refusé par 13 voix (8 voix pour).

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion des Vert-e-s de Rochefort intitulée « Des mesures concrètes pour le climat »

J. Rilliot (Les
Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s est compréhensif face au retard qu'a pris la réponse à cette motion. Il souligne la volonté affichée du Conseil communal d'aller de l'avant, dans les limites de ses prérogatives, pour atteindre des objectifs que s'est aussi fixé le Canton dans son plan climat 2022-2027, soit le zéro carbone en 2040. Il pense toutefois que le rapport décennal ne permet pas une analyse suffisante de l'état de situation, ainsi que les ajustements et mesures qui



devront être décidées et mis en oeuvre. Un rapport quinquennal nous semble être un compromis plus adapté. Le groupe des Vert-e-s salue l'engagement des vingt dernières années pour diminuer les émissions de CO2 au niveau communal. Il soutiendra le Conseil communal dans sa volonté de poursuivre sur cette voie. Les mesures en faveur de la biodiversité, même si elles sont à saluer, n'ont pas toutes d'impact sur les émissions. Les principales sont, à notre sens, la mise en réserve totale de 64 ha de forêt (puits de carbone) et la préservation des zones humides. Il subsiste toutefois un bémol concernant la protection de zones humides qui, pour pouvoir être des puits de carbone efficaces, doivent rester en eau de manière permanente. Les Chièvrâz sont partiellement drainées et les Sagnes, bien que sous juridiction cantonale, ont toujours des canaux de drainage en place et l'eau continue de sortir de la zone humide à l'est et l'ouest avec un assèchement quasi total en été. Les mesures actuellement à l'étude, mentionnées dans le rapport, sont toutes à saluer et vont dans le bon sens. Le groupe des Vert-e-s y souscrit pleinement et soutiendra l'exécutif dans ses démarches. Il serait, à son avis, primordial de finaliser le plan communal des énergies pour affiner et planifier au mieux les mesures de limitations des émissions de CO2 encore nécessaires. L'engagement des Vert-e-s au sein de la Commission communale de l'énergie et de l'environnement (CEE) restera entier. Nous rejoignons le Conseil communal sur le fait d'être créatif pour diminuer nos émissions et de si possible aussi apporter un soutien raisonnable et efficace pour promouvoir des initiatives privées qui iraient en ce sens. La crise climatique et ses conséquences, dont se préoccupe l'exécutif ne peut se résoudre ou s'atténuer qu'en prenant des mesures transversales et complémentaires. La vie sur terre est l'ensemble des interactions du vivant et du monde physique et ne peut en aucun cas être appréhendé de manière simple. Les progrès techniques ne suffiront pas à affronter cette crise. L'être humain doit impérativement se reconnecter avec la nature et comprendre qu'il en fait partie intégrante et ne peut, en aucun cas survivre sans une nature apte à s'adapter grâce à une diversité retrouvée. Le groupe des Vert-e-s, sous réserve des points ci-dessus, accepte le rapport du Conseil communal.

P. Frasse (PLR) Le groupe PLR partage les conclusions du Conseil communal et acceptera de ce fait son rapport.

Président Met au vote le rapport du Conseil communal et en découlant la proposition de classement de cette motion qui fait l'objet d'un vote unanime (21 voix).

9. Communications du Conseil communal

T. Perrin (CC) Informe l'assemblée de l'ouverture d'une classe supplémentaire dans le Collège de Rochefort dès la prochaine rentrée scolaire. Dans le même ordre d'idée, il relève également une fréquentation prévisible record de la structure d'accueil parascolaire dès la prochaine rentrée.

T. Perrin (CC) Informe le Conseil général que les rapports annuels des commissions seront portés à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général. Ceux-ci ont en effet été oubliés lors de la définition de l'ordre du jour de la séance du soir.

Th. Gougler (CC) Rappelle que le législatif rochefortois a accepté en septembre 2022 une demande de crédit relative à la réalisation d'un cheminement piétonnier au nord de la H10, à Brot-Dessous. Dans le cadre de travaux engagés par le Canton (remise aux normes de la défense incendie du tunnel de la Clusette), une opportunité s'est présentée. Celle-ci permettra la création d'un trottoir au sud de la chaussée, avec une diminution de la largeur de celle-ci et la création de pistes cyclables des deux côtés de la chaussée. Il présente le plan du projet. Le cheminement piétonnier initialement prévu a donc été abandonné.

Th. Gougler (CC) Nous informe que le projet de zone 30km/h à Chambrelieu est à bout touchant. Les travaux seront finalisés durant les prochaines vacances estivales.

F. Beutler (CC) Dès le 1^{er} octobre 2023, les installations en chaufferie ont été reprises par la société FireForce Technology Sàrl. En contrepartie, celle-ci s'est engagée à nous fournir de la chaleur à un prix convenu, de ne pas brûler plus de 10% de mazout et de répondre aux normes en vigueur. L'installation a jusqu'alors fait l'objet de plusieurs interventions/améliorations (mises en



conformité, système des conduites, pose d'un ballon tampon, installation d'un nouveau condenseur). Après expertise, l'ancienne chaudière – qu'on nous annonçait en fin de vie – présente encore un état très convenable pour son âge. Cette dernière a donc été modifiée et améliorée. En découlant, l'ancienne chaudière est toujours dans le local de la chaufferie. Si cela peut paraître étonnant de prime à bord, son maintien se justifie par son état et les améliorations qui lui ont été apportées. De plus, il faut noter que c'est la société FireForce Sàrl qui est responsable de nous garantir la fourniture de la chaleur.

- A.Lazeyras (CC) Actuellement, des piles de bois entreposées en forêts sont protégées par des bâches blanches. Il s'agit d'un test mené sur le plan national – auquel notre Commune participe –. Il vise à protéger nos piles de bois de divers ravageurs (bostrych) à l'aide d'un système « mécanique », soit sans utiliser certains produits (cyperméthrine).
- A.Lazeyras (CC) La commune de Rochefort participera à un programme de replantation de chênes dans le secteur de la Cernia.
- A.Lazeyras (CC) Relève que le contrat de prestations 2020-2024 prendra fin cette année. L'intégralité des tâches convenues ont été réalisées, à l'exception du layon forestier du Creux-Biondet (point de l'ordre du jour de la séance du soir). Cela ne portera pas préjudice puisque celui-ci a été remplacé par le projet de réserve forestière de 64ha.

10. Questions et interpellations

- Ph. Burri (PLR) S'étonne de la communication faite à propos de la chaufferie de Rochefort. En effet, selon lui, le Conseil général s'était en son temps prononcé pour un changement de chaudière équipée d'une technologie novatrice. Il souhaiterait qu'une explication plus précise soit donnée par le Conseil communal à l'occasion de la prochaine séance.
- F. Beutler (CC) Comprend cette remarque. Le Conseil communal partageait d'ailleurs ce sentiment avant d'avoir obtenu des informations complémentaires de la société FireForce Sàrl et du bureau d'ingénieur. Pour l'heure une partie de la technologie FireForce a été implantée dans la chaufferie. Ces précisions données, il s'engage à présenter un rapport au Conseil général à l'occasion de la prochaine réunion de celui-ci.
- M.-P. Loda (PLR) Suite à la modification du projet de chemin piétonnier à Brot-Dessous, elle souhaite savoir ce qui est prévu pour la traversée de la chaussée, du fait que des enfants l'utiliseraient.
- Th. Gougler (CC) Lui répond que le passage piétons a pour l'heure été mis de côté dans la mesure où il ne correspond plus à un besoin pour améliorer la sécurité du plus grand nombre d'utilisateurs. En effet, avec la nouvelle option retenue, ledit passage ne dessert que deux maisons. Le projet n'est toutefois pas « enterré ».
- M.-P. Loda (PLR) Souhaite savoir s'il est prévu de réhabiliter la fontaine de Brot-Dessous dans le cadre des travaux qui débiteront prochainement.
- Th. Gougler (CC) Ne peut pas en l'état répondre à cette question, dans la mesure où cette thématique n'a jusqu'alors jamais été évoquée.
- M.-P. Loda (PLR) Signale que les cloches de la chapelle de Brot-Dessous ne fonctionnent pas.
- F. Beutler (CC) Prend bonne note de cette remarque qui, dans un souci d'efficacité (délai d'intervention), aurait pu directement être adressée au Bureau communal.
- J. Rilliot (Les Vert-e-s) Concernant les fontaines de Brot-Dessous, il suggère au Conseil communal de s'approcher de Monsieur Daniel Erb, garde forestier retraité, qui a une certaine connaissance en la matière.

11. Divers

- Ph. Burri (PLR) La séance de ce soir marque le terme de l'activité de Tony Perrin après 16 années passées au sein de l'exécutif rochefortois. Celui-ci s'est engagé dès sa majorité au sein du Conseil général puis, dès 2008, au Conseil communal. Sur le plan cantonal, il a également été élu au Grand Conseil neuchâtelois et a assuré la présidence des jeunes PLR. Durant son activité, outre les finances, il a présidé le comité du Cercle scolaire de Cescole. Au nom du PLR de Rochefort, il remercie Tony Perrin pour son engagement politique et lui souhaite le meilleur pour son avenir.
- Ph. Burri (PLR) Le PLR remercie les conseillers généraux PLR, Mary-Pierre Loda, Gabriel Di Giusto et Francis Bottge qui cesseront leur activité au sein du législatif rochefortois.
- T. Perrin (CC) A l'occasion de la dernière séance du Conseil communal de la législature d'hier soir, il a sauf erreur de sa part assisté à sa 704^{ème} séance de l'exécutif. Seize années au sein du Conseil communal durant lesquelles la commune de Rochefort a accru sa population et a consolidé ses finances. S'agissant de son dicastère, la majeure partie de son engagement a été dédiée à l'enseignement. Il se félicite aussi de la pérennisation de la structure d'accueil parascolaire avec l'aide de toutes les personnes engagées dans ce beau projet. Il relève l'excellente collaboration entretenue avec tous les acteurs de la vie communale durant ces 16 ans. Il se souviendra de quelques anecdotes parfois drôles, comme ce voyage en Irlande durant lequel le Conseil communal a été bloqué, sans moyen de rentrer du fait d'un nuage de cendres provoqué par un volcan islandais ou encore une vision locale nocturne dans une chambre à coucher d'un couple de Chambrelieu pour vérifier les nuisances lumineuses provoquées par un luminaire récemment installé. Plus marquante encore : la fermeture des écoles décidées le 15 mars 2020 par les sept présidents des cercles scolaires du canton (pandémie covid-19). Une activité de 16 ans riches d'expériences et de rencontres. Il remercie son parti pour la confiance témoignée, le Conseil général, ses collègues du Conseil communal et l'administrateur pour l'excellente collaboration entretenue tout au long de ces années. Il adresse aussi sa reconnaissance à son employeur qui lui a permis de concilier sa vie professionnelle avec son activité politique. Il cessera son activité avec le sentiment du devoir accompli.
- J.-L. Naguel
(Les Vert-e-s) Christine Bavaud et Antoine Lazeyras mettront également un terme, ce soir, à leur activité de conseillers communaux, ce après de nombreuses années au service de la collectivité, ce tant au sein de l'exécutif que du législatif. Au nom des Vert-e-s, il les remercie chaleureusement et leur souhaite le meilleur pour la suite.
- A.Lazeyras (CC) Est arrivé en 2004 à Rochefort et a été élu dans les viennent-ensuite cette même année au sein du Parti socialiste qui n'existe plus à ce jour. Il a appris à connaître les rochefortois et le fonctionnement de ses institutions. Il tient à remercier tous les conseillers généraux et communaux, de même que l'administrateur, avec lesquels il a eu le plaisir de travailler. Il relève l'excellent état d'esprit qui prévaut au sein des Autorités politiques.
- C. Bavaud (CC) A débuté son activité au sein du législatif en 1996. Elle a notamment pris part à la Commission scolaire. C'est en 2012 qu'elle a accédé au Conseil communal. Elle se réjouit d'avoir été la deuxième femme élue à l'exécutif. Elle a assumé les tâches du dicastère des infrastructures souterraines et de la gestion des déchets. Elle remercie les membres du Conseil général pour l'accueil réservé aux objets présentés par le Conseil communal et l'excellente ambiance durant les nombreux débats auxquels elle a pu assister. Elle remercie le Conseil communal et l'administrateur pour l'excellente entente et l'esprit de collaboration entretenus tout au long de ces années.
- J. Rilliot
(Les Vert-e-s) Remercie tous les membres des Vert-e-s qui cesseront leur activité au sein du législatif, soit Jeanne Loda, Christiane Lazeyras, Véronique Cheri, Vincent Palivoda et Jean-Luc Naguel. Une reconnaissance particulière pour ce dernier qui a présidé le groupe durant de nombreuses années. Sur un plan plus général, il se réjouit aussi du climat serein et constructif au sein du Conseil général.



Président

Président Remet aux conseillers communaux sortants un petit présent en guise de témoignage de la reconnaissance du Conseil général pour le travail accompli durant leur activité.

Président Constate que la parole n'est plus demandée. Il remercie l'ensemble des membres du Conseil général et du Conseil communal pour les débats qui ont prévalu. Il salue également le public et les représentants de la presse.

La séance est levée à 21h52.

Afin de marquer le terme de la législature 2020-2024, la séance est suivie d'un apéritif organisé en salle Tablettes.

Rochefort, le 18 octobre 2024

Le Président :

Nicolas Regis

Le Secrétaire :

Christian Reber

